

DÉLIBÉRATION N°DL20240166 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/10/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Andonella FLECHET (de 18h30 à 19h25 et de 21h30 à 22h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abia CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Gilles GRECO (de 19h25 à 21h30)

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

M. Alexandre CIGNA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

NOVACIERIES HALLE 14 - AVENANT À LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND, SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET EPORA

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Chamond et l'EPORA se sont engagés depuis 2006 dans le projet de requalification du site Novaciéries à Saint-Chamond.

Cette opération d'aménagement d'intérêt métropolitain fait l'objet d'une concession d'aménagement avec la SPL Cap Métropole depuis 2012 et a abouti à la création de l'écoquartier « Novaciéries ». En grande partie réalisé, le projet urbain a permis d'offrir au centre-ville de Saint-Chamond de nouveaux équipements et aménités et de renforcer durablement l'attractivité économique et résidentielle de ce secteur et de la Métropole.

Dans le cadre du projet Novaciéries, la Ville et la Métropole ont signé le 13 avril 2006 avec l'EPORA la convention opérationnelle 42B026, complétée par la suite par trois avenants, lui confiant le soin de procéder à l'acquisition de tènements, à la réalisation des travaux et aux études s'y rattachant.

Sur le secteur Est, l'EPORA accompagne les collectivités sur la requalification de la Halle 14 dans le cadre de la convention 42B064 Novaciéries – Halle 14 signée le 23 novembre 2021.

Saint Etienne Métropole est la collectivité partenaire compétente pour ce projet d'aménagement à vocation économique. Elle est garante du rachat des tènements requalifiés.

La phase opérationnelle de requalification foncière est en cours : désamiantage, déplombage et travaux de dépollution conformément au Plan de Gestion. Elle n'est pas achevée.

Il convient d'établir un avenant à la Convention opérationnelle afin :

- de la prolonger, d'actualiser le bilan financier prévisionnel,
- de mettre en place un échéancier d'avances.

L'avenant prévoit ainsi de prolonger la durée de validité de la convention de 36 mois, soit jusqu'au 23 novembre 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour,

6 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

1 sans participation Mme Aline MOUSEGHIAN

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention opérationnelle 42B064 signée entre la commune de Saint-Chamond, Saint-Etienne Métropole et Epora,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/11/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 14 novembre 2024